

## OGM, où en est-on ?

**CET ARTICLE FAIT UN ÉTAT DES LIEUX de la place des plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture mondiale, avec un focus sur le continent africain. Face aux nouveaux enjeux liés aux filières semencières notamment privées, il propose aussi des éléments pour alimenter le débat « OGM et sécurité alimentaire ».**

Inter-réseaux (inter-reseaux@inter-reseaux.org)

► Cet article a été rédigé en partie sur la base de :

– « Les plantes génétiquement modifiées peuvent-elles nourrir le Tiers-Monde ? », V. Beauval, M. Dufumier, Revue Tiers Monde, 2006/4 (n° 188) : (pp. 739 à 754)  
– « A-t-on vraiment besoin des OGM pour nourrir le Monde ? », Marion Desquilbet, fév. 2010.

Pour en savoir plus sur les OGM :

– Interview « OGM, du Mali au Burkina Faso : quels enjeux ? », GDS n° 44, 2008 : [http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GDS44\\_p09-10\\_Forum\\_OGM.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/GDS44_p09-10_Forum_OGM.pdf)  
– Bulletin de veille thématique Spécial OGM n° 132, 2008 : <http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bdv132ogm.pdf>  
– Rubrique « repères » de GDS n° 45, 2009, « Les OGM, c'est quoi ? » : [http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf\\_29-30OGM.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_29-30OGM.pdf)

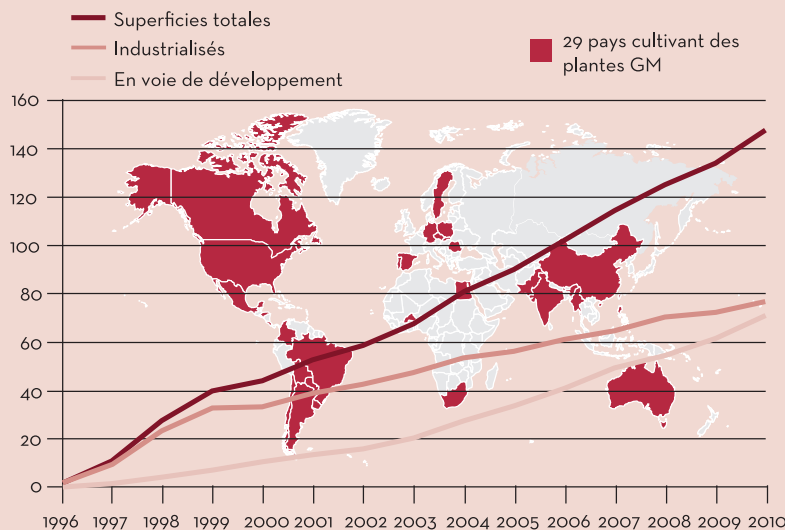
L'ANNÉE 2010 est la quinzième année de commercialisation des cultures « génétiquement modifiées » (GM) sur notre planète. Quelle a été la progression de la mise en culture de ces Plantes génétiquement modifiées\* (PGM) ?

**À l'échelle mondiale, les PGM gagnent du terrain...** Selon la FAO, le monde compterait plus de 1,5 milliards d'hectares cultivés en cultures annuelles. En 2010, l'ISAAA, une source non indépendante, indique que 15,4 millions de paysans, issus de 29 pays, auraient cultivé 148 millions d'hectares de PGM, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2009. Huit de ces 29 pays (USA, Brésil, Argentine, Inde, Canada, Chine, Paraguay et Pakistan) abriteraient 96 % de ces cultures génétiquement modifiées. Plus de 90 % des PGM seraient cultivées sur le continent américain. Les superficies cultivées en PGM en Asie et en Afrique sont certes en croissance, mais elles sont encore faibles en regard des superficies annuellement cultivées sur ces deux continents.

Sur ces 29 pays, 19 sont des pays émergents (dont la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Argentine et l'Afrique du Sud) et 10 sont des pays industrialisés. De plus, 30 autres pays importent des produits issus des cultures GM, en premier lieu le tourteau de soja GM qui rentre dans la composition des rations alimentaires pour animaux dans les pays de l'Union européenne (UE) et de la Chine.

En termes d'espèces, le soja reste largement en tête des PGM (50 % des superficies cultivées) suivi du maïs (31 %), du coton (14 %) et du colza (5 %). Près de 80 % des surfaces (soja et majorité du maïs) sont destinées à nourrir les animaux. Seule l'huile extraite du colza a un usage principalement alimentaire pour les humains.

**Les superficies restent négligeables sur le continent européen.** Selon une étude récente (Les Amis de la Terre,



### Évolution des superficies de PGM dans le monde entre 1996 et 2010

Source Clive James, 2010

2011), les surfaces agricoles cultivées avec des PGM dans l'UE ont reculé de 23 % en 2010 comparé à 2008. Seuls deux PGM sont actuellement cultivées dans l'UE : le maïs MON 810 de Monsanto et la pomme de terre Amflora de BASF. Ces deux types de cultures ne couvraient plus que 82 254 hectares en 2010 contre 106 739 ha en 2008 dans les huit pays de l'UE qui les autorisent. Mais au sein de l'UE, les choix divergent. L'Espagne abrite plus de 80 % des champs de PGM de l'Union alors que la Bulgarie a rejoint début février les pays interdisant leur mise en culture (c'est-à-dire la France, l'Allemagne, la Hongrie, le Luxembourg, la Grèce et l'Autriche).

**Et en Afrique, quelle évolution ?** Selon les données de l'ISAAA, l'Afrique du Sud est le premier pays du continent africain du point de vue des superficies cultivées. Seuls 3 pays en sont au stade de leur commercialisation : l'Afrique du Sud (2,2 millions d'ha de maïs, coton et soja), l'Égypte (inférieur à 100 000 hectares de maïs) et le Burkina Faso. Ce dernier présente la deuxième plus

grande augmentation des superficies cultivées en PGM en 2010 : les superficies de coton Bt en 2010 auraient augmenté de 126 % pour atteindre 260 000 hectares, contre 115 000 hectares en 2009, avec un taux d'adoption de 65 %. Ces superficies seraient cultivées par 80 000 agriculteurs. Par contre, selon certains chercheurs non liés à l'ISAAA, des paysans burkinabés auraient été déçus par les performances des cotons Bt dont les semences entraîneraient un surcoût très voisin du coût des insecticides qu'elles permettraient d'économiser.

Si le Burkina Faso a été le premier pays d'Afrique de l'Ouest à adopter en 2006 une législation autorisant les PGM (mise en application deux ans plus tard), le Mali l'a suivi en 2008, malgré la vive opposition de nombreuses organisations de la société civile ; le décret d'application de la loi sur la biosécurité a d'ailleurs été publié fin 2010 et les expérimentations de PGM devraient commencer à l'hivernage 2011-2012. Le Sénégal et le Togo seraient bien avancés dans l'élaboration de leur réglementation. Tandis que le Bénin a reconduit son moratoire sur les OGM jusqu'en 2013. En Afrique de l'Est, les 19 pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) ont adopté en octobre 2010

■ un projet qui libéralise la culture des PGM. D'ailleurs, le Kenya et le Soudan sont déjà en cours d'adoption.

### Les PGM contre la faim, un faux débat ?

Les PGM peuvent-elles contribuer à la résolution des problèmes de faim et de malnutrition dans les Pays en développement (PED) ? C'est ce qu'avancent les firmes produisant les PGM et certains experts internationaux. Ce paragraphe propose des éléments visant à éclairer les lecteurs sur un sujet complexe.

*Le brevetage du vivant, un champ qui s'ouvre aux multinationales.* Le secteur des biotechnologies agricoles s'est structuré au cours du 20<sup>ème</sup> siècle autour de deux évolutions majeures : d'importantes avancées dans le domaine des biotechnologies et le renforcement de la protection juridique des innovations. Cela a conduit au droit de breveter des variétés végétales et les technologies d'obtention associées, ouvrant de multiples possibilités au secteur privé.

Aujourd'hui, la concentration des industries du secteur est étonnante : 90 % des PGM commercialisées dans le monde sont produites par Monsanto, le reste se répartissant globalement entre 5 autres firmes. Et dans un souci de maîtrise et de retour sur investissement, 3 de ces groupes contrôlent près de la moitié du marché des semences commerciales (toutes semences confondues, PGM ou non).

D'autre part, ces 6 multinationales totalisent également 75 % des ventes de pesticides.

*Quelles sont les caractéristiques des PGM « première génération » ?* La nature des PGM commercialisées et cultivées est liée aux entreprises qui les promeuvent. Les deux tiers des surfaces cultivées avec ces PGM sont occupés par des variétés tolérantes au glyphosate, matière active d'un herbicide initialement commercialisé par Monsanto. Sur le tiers des surfaces restantes, on trouve des variétés rendues résistantes à diverses chenilles grâce à l'insertion de transgènes\* produisant des toxines Bt et, parfois, au glyphosate. Dans les deux cas, le principal intérêt de ces PGM n'est pas d'accroître la productivité à l'hectare mais plutôt de simplifier les itinéraires techniques et parfois de diminuer les coûts de production.. D'autre part, de par

leur nature, les semences PGM imposent souvent 3 principales contraintes aux paysans utilisateurs : l'obligation de racheter les semences d'une année sur l'autre, la dépendance vis à vis d'un « paquet technologique » (herbicides, etc.) adapté au type de PGM et l'obligation de payer des royalties aux firmes propriétaires des brevets.

*Les PGM accessibles à tous ?* Au regard des chiffres, un peu plus de la moitié des surfaces cultivées se situent aux États-Unis et au Canada et sont cultivées dans des exploitations de très grande taille. La seconde moitié est localisée dans les pays émergents : soja pour l'alimentation animale en Argentine, au Brésil et au Paraguay ; coton en Inde, en Chine et en Afrique du sud, dont l'usage est, par définition, non alimentaire. Ainsi, les PGM actuels n'auraient pas d'intérêt pour la sécurité alimentaire des pays, en particulier des pays les plus pauvres. De plus, l'extension des cultures PGM cette dernière décennie n'a pas entravé la progression de la faim, bien au contraire !

*Qu'en est-il de l'amélioration des revenus des paysans pauvres via les réductions de coûts de traitement ?* Si l'on prend l'exemple de l'Afrique du Sud (M. Fok, 2006), « dans les exploitations paysannes (...), l'introduction des variétés transgéniques ne se révèle pas toujours avantageuse et se manifeste en premier lieu par des dépenses sensiblement accrues pour l'achat des semences ». Au Burkina Faso, les paysans font face au même type de problème : pas d'augmentation significative des rendements et développement de résistances à de nouveaux insectes. Un meilleur accès aux chiffres de la campagne 2010-2011, associé à des avis qualitatifs des producteurs, pourrait permettre d'y voir plus clair. Manifestement, les PGM actuellement diffusées à grande échelle n'ont pas été conçues pour les paysanneries pauvres et non solvables.

*Les PGM de deuxième génération : mythe ou espoirs ?* En cours de développement, ces nouvelles PGM visent des objectifs de sécurité alimentaire : améliorer la qualité nutritionnelle des plantes (cas du riz doré enrichi à la vitamine A) et mettre au point des plantes tolérantes à des stress hydriques. Ainsi, Monsanto avance qu'il a récemment mis au point une variété de maïs qui serait plus résistante à la

sécheresse. Elle serait introduite gratuitement entre 2013 et 2017 au Kenya, au Mozambique, en Ouganda, en Tanzanie et en Afrique du Sud, grâce à un financement de la Fondation Bill et Melinda Gates. Via ces types de projets, les firmes privées affirment qu'elles donneront un accès gratuit à leurs brevets sur leurs transgènes.

Mais des questions demeurent :

– N'y a-t-il pas des risques de confusion entre intérêts commerciaux et objectifs affichés de lutte contre la pauvreté quand des fondations, des agences de coopération internationales et des multinationales s'associent « pour l'amélioration des systèmes semenciers africains » ?

– Est-ce que des PGM, confectionnées loin des réalités des paysans des PED, peuvent s'adapter aux contextes des aléas climatiques de ces pays et de leurs manques de ressources financières pour l'achat des intrants souvent associés à ces PGM ?

– Le manque de recul sur les conséquences environnementales et économiques de l'introduction de PGM dans des contextes paysans où elles n'ont jamais été testées n'appelle-t-il pas à prendre de légitimes précautions avant de les distribuer gratuitement à large échelle ?

– Ne serait-il pas aussi plus pertinent, dans un contexte d'amoindrissement des financements publics dédiés à la recherche agricole internationale, de se questionner sur ces choix alors qu'il sera nécessaire d'augmenter la production alimentaire mondiale dans la décennie à venir ? Ne faudrait-il pas renforcer les méthodes classiques de sélection en utilisant certaines biotechnologies n'induisant pas de brevets (comme la sélection assistée par marqueur) et ne faudrait-il pas associer les organisations paysannes à ces activités de recherche ?

– Ne faudrait-il pas explorer les pistes de diversification alimentaire des populations plutôt que de développer des plantes enrichies en certains nutriments par transgénèse ?

Il convient dans tous les cas de reconnaître que le sujet des PGM reste sensible et controversé. Il est important de rester vigilant sur ces questions en disposant par exemple des résultats de recherches neutres afin d'alimenter des débats qui ne soient pas tronqués. ■